

Yannick KERLOGOT  
Député des Côtes d'Armor  
4<sup>ème</sup> circonscription

Guingamp, le 2 avril 2021

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Monsieur le Ministre, Olivier Véran

11 avenue Duquesne  
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Grâce au Ségur de la Santé du 13 juillet 2020, tous les professionnels non médicaux, exerçant leurs fonctions dans les établissements de santé et les Ehpad publics et privés non lucratifs, bénéficient depuis le 1er décembre du complément de traitement indiciaire augmentant les salaires de 183 € nets par mois, pour un temps plein. Les partenaires du Ségur de la santé ont souhaité une mise en œuvre prioritaire pour les établissements de santé et les Ehpad publics.

Les salariés non médicaux et sages-femmes du secteur privé bénéficient eux aussi d'une hausse de salaire négociée sur la base de 160 € nets par mois pour un temps plein.

Nous saluons ce premier volet du plan Ségur de 8,5 milliards d'euros fléchés sur la revalorisation des salaires de professionnels dévoués et depuis complété par un second volet de 19 milliards d'euros porté sur les investissements en santé. Nous avons pleinement conscience que cet effort financier en direction de notre système de santé et de ces personnels demeure sans précédent par son ampleur.

Néanmoins, ces derniers mois, à de nombreuses reprises, des professionnels sociaux et médico-sociaux ainsi que des représentants de fédérations professionnelles nous ont interpellés pour nous relayer un fort sentiment d'injustice. Celui d'être des « oubliés du Ségur » pour les premiers ; celui d'être dans l'impossibilité de justifier auprès du personnel une « iniquité » de reconnaissance au sein des établissements pour les seconds.

Selon les représentants des Unions et Fédérations du système de santé et du secteur social et médico-social à but non lucratif en Bretagne. 30 % du personnel exerçant dans leurs structures ne bénéficient pas des accords du Ségur sur la revalorisation salariale.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'accompagnement des patients et des personnes dépendantes a considérablement soudé l'ensemble des professionnels de la chaîne du soin qu'il s'exerce en établissement public, privé ou privé non lucratif. Nous observons désormais que les inégalités de la prime Ségur sont en train de les désolidariser.

Comme vous, nous sommes des défenseurs du service public hospitalier. Or, force est de constater qu'aujourd'hui et au-delà de la revalorisation des grilles salariales, les acteurs sont inégalement reconnus, que les établissements hospitaliers non lucratifs et les établissements du secteur privé à but non lucratif, associatif ou public territorial perdent en attractivité car dans l'impossibilité sur certains métiers de proposer une revalorisation salariale.

Nous vous serions reconnaissant de nous apporter votre regard sur ce sentiment très largement partagé, que nous comprenons et de nous communiquer vos intentions quant à un possible élargissement des bénéficiaires de la prime du Ségur ou d'une revalorisation salariale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Yannick Kerlogot,



Député.

Liste des cosignataires :

Didier Le Gac, député du Finistère  
Graziella Melchior, députée du Finistère  
Hervé Pellois, député du Morbihan  
Nadège Havet, sénatrice du Finistère